

COUPE de FRANCE

MASTERS

4X4

Organisation

Saison 2024/2025

SOMMAIRE

1. Présentation de la compétition
2. Hébergement, restauration, transports
3. Protocole
4. Conditions financières
5. Inscriptions
6. Contacts

PREAMBULE

La Coupe de France Masters est une compétition créée par la Fédération Française de Volley qui s'adresse aux licenciés masculins et féminins titulaires de l'une des licences :

- Compétition extension Volley-Ball, Outdoor, Compet'lib ou Compet'lib Passerelle

Par genre, 2 catégories d'âge :

Féminin : M1F : + 35 ans (nées en 1989 et avant), M2F : + 45 ans (nées en 1979 et avant).

Masculin : M1M : + 40 ans (nés en 1984 et avant), M2M : + 50 ans (nés en 1974 et avant).

Possibilité de mixité

Cette compétition est organisée par la FFvolley. L'organisateur, choisi par la Fédération, devra respecter le cahier des charges établi par la FFvolley.

OBJECTIFS DE LA COUPE de FRANCE MASTERS

Réunir 32 équipes :

- 12 équipes M1F, 4 équipes M2F

- 12 équipes M1M, 4 équipes M2M

et permettre des échanges sportifs de qualité.

Les participants à la Coupe de France Masters doivent être tout autant satisfaits de leur pratique sportive que du plaisir à partager d'intenses moments de convivialité.

1. PRESENTATION DE LA COMPETITION ET DES INTERVENANTS

1.1 QUALIFICATION DE JOUEURS(EUSES) ET EQUIPES

Les équipes participantes sont composées au maximum de 6 joueurs (euses).

Chaque joueur participant à la compétition doit être licencié à la FFvolley (certificat médical) :

- Licence Compétition extension Volley-Ball, Outdoor, Compet'lib ou Compet'lib Passerelle.

La participation à la Coupe de France Master 4x4 est soumise à une phase de qualification préalable.

Pour la phase finale il y aura 32 équipes : 31 équipes qualifiées et 1 Wild-Card au club organisateur :

- 12 équipes M1F,

- 4 équipes M2F,

- 12 équipes M1M,

- 4 équipes M2M.

1.2 PHASE DE PLATEAUX

Chaque équipe participe à 3 plateaux regroupant chacun 4 à 6 équipes.

Chaque équipe fait 3 matchs par plateau

Chaque plateau se déroulera à une date définie par la FFvolley, chez l'une des équipes du plateau. Cette équipe sera désignée par la FFvolley.

Chaque match de plateau donne lieu à attribution de points :

Match gagné 2-0 : 3 points, match gagné 2-1 : 2 points, match perdu 1-2 : 1 point, match perdu 0-2 : 0 point, -1pt par match forfait.

Un classement est établi selon le nombre de points acquis.

En cas d'égalité : les points, le nombre de victoires, quotient des sets, quotient des points.

A l'issue de la phase de plateaux, les 12 équipes en M1F et M1M et les 4 équipes en M2F et M2M ayant le plus de points, sont qualifiées pour la phase finale.

1.3 PHASE FINALE

La phase finale se déroulera les 28 et 29 juin 2025 à Mont de Marsan.

Elle regroupe 32 équipes :

- 12 équipes féminines + 35 (M1F)

- 4 équipes féminines + 45 (M2F)

- 12 équipes masculines + 40 (M1M)

- 4 équipes masculines + 50 (M2M)

Accueil des équipes : samedi 8h

Matches le samedi et dimanche

Cérémonie de clôture, verre de l'amitié : dimanche 16h

FORMULE SPORTIVE

Les 12 équipes M1F et M1M sont réparties en 4 poules de 3. Toutes les équipes d'une poule se rencontrent et sont classées de 1 à 3.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales croisées, puis finale tableau A, et déterminent le classement de 1 à 8.

Les équipes classées 3^{ème} de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales croisées, puis finale tableau B, et déterminent le classement de 8 à 12.

Les 4 équipes M2F et M2M se rencontrent en une poule unique.

Un tirage au sort des poules sera effectué au moins un mois avant le début de la manifestation, dans les locaux de la FFvolley.

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 25 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure), set décisif de 15 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure).

Les rencontres se joueront sur des filets d'une hauteur de 2,35 chez les hommes et de 2,20 chez les dames.

Dimension du terrain : 15 X 7,5 mètres.

1.4 CALENDRIER

Dates/période	Etape	Moyens de communication
octobre 2024	Envoi aux clubs, comités, ligues des documents d'information et d'inscription	Email, courrier
14 octobre 2024	Annonce du club organisateur de la phase finale de la Coupe de France Masters	Email, courrier
8 novembre 2024 inclus	Date limite d'inscription des équipes à la FFvolley	Site fédéral
21 novembre 2024	Diffusion de la composition des plateaux	Email, courrier
30 nov- 1 déc 2024	1 ^{er} plateau	Email, courrier
1-2 février 2025	2 ^{ème} plateau	Email, courrier
22-23 mars 2025	3 ^{ème} plateau	Email, courrier
7 avril 2025	Publication de la liste des 32 équipes qualifiées en phase finale	Email, courrier
28 - 29 juin 2025 Mont de Marsan	Phase finale	Email, courrier

1.5 INTERVENANTS

1.5.1 Composition des équipes

L'inscription est obligatoirement faite par un GSA qui devient le club référent de l'équipe. Le nom de l'équipe doit comporter au minimum le sigle du GSA.

Les joueurs(euses) de l'équipe peuvent être licencié(e)s dans plusieurs GSA.

Les équipes participantes sont composées au maximum de 6 joueurs(euses).

Préalablement à chaque plateau, la composition de chaque équipe doit être communiquée au superviseur de la compétition.

La composition de l'équipe peut évoluer d'un plateau à l'autre.

Des licenciées féminines sont autorisées dans la composition des équipes masculines. Dans ce cas, l'équipe participe à la compétition masculine.

La liste définitive des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée par les délégations au moins 15 jours avant la phase finale.

1.5.2 Superviseur

Le superviseur coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition. Si le besoin s'en fait sentir, il animera la réunion technique la veille de la compétition. Il sera présent tout au long de la compétition afin de s'assurer que l'organisation soit conforme aux règlements. Après la compétition, il rédigera un rapport résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration qui sera remis à l'organisateur local.

1.5.3 Arbitres

La CFA organisera l'arbitrage, en faisant appel à des arbitres locaux. Le superviseur, aura la responsabilité, sur place, de coordonner la désignation des arbitres.

1.5.4 Autres officiels (Président FFVB, DTN...)

La FFvolley sera représentée pendant la compétition par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués à l'organisateur local au moins un mois avant la compétition par la FFvolley.

2. HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS

2.1 HEBERGEMENT

2.2.1 Equipes

L'hébergement (une nuitée pour chaque équipe composée de 6 joueurs(euses) maximum) est pris en charge par la FFvolley, avec un plafonnement à 300€, sous réserve de présence à la cérémonie de clôture.

L'organisateur proposera aux équipes une liste d'établissements pouvant accueillir les équipes : hôtels, camping.

2.1.2 Officiels

L'hébergement des officiels est à la charge de La FFvolley.

2.2 RESTAURATION

2.2.1 Restauration des équipes :

La FFvolley, avec délégation à l'organisateur, prendra en charge les repas des équipes :

- repas et soirée festive du samedi soir
- repas des samedi et dimanche midi.

L'organisateur prendra soin de prévoir une belle soirée festive.

Les délégations doivent informer l'organisateur local de certaines spécificités concernant les régimes alimentaires des participants. Si l'organisateur n'est pas informé 1 mois avant le début de la compétition, le surcoût éventuel sera à la charge de la délégation.

L'organisateur local veillera en outre, à fournir une quantité d'eau suffisante aux équipes pour toute la durée de la compétition. L'usage des gourdes est obligatoire mais nécessitera un point d'eau potable dans les gymnases pour les alimenter.

2.2.2 Restauration des officiels

La FFvolley avec délégation à l'organisateur prendra en charge le repas des officiels.

2.3 TRANSPORTS

2.3.1 Transports jusqu'au site de compétition

Toutes les délégations doivent se rendre par leurs propres moyens et à leur charge sur le lieu de la compétition.

2.3.2 Transports locaux

Les équipes doivent prévoir leurs déplacements du site de la compétition aux hébergements.

3. INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL

3.1 TERRAINS / SALLES DE COMPETITION

L'organisateur prévoit 9 terrains répartis en 3 gymnases

Les terrains seront de 15X7.5m

Hauteur de filet : 2,35m chez les hommes et de 2,20m chez les dames.

3.2 MATERIEL PAR TERRAIN

- Poteaux + filet,
- 2 antennes par terrain,
- 1 scoreur manuel par terrain.

3.3 LA FFvolley

La FFvolley fournira au club organisateur :

- 6 kakémonos de la compétition,
- 2 flammes FF Volley,
- les trophées aux vainqueurs de chaque catégorie,
- les médailles aux 3 premiers de chaque catégorie,
- le trophée à l'organisateur,
- 60 ballons qui resteront au club,
- 6 filets, 6 paires de mires qui resteront au club
- 25 tee-shirts pour les organisateurs.

3.4 REGLEMENT SPORTIF

Le règlement sera celui du 4x4 de la FFvolley (M12 M13).

Les feuilles de matchs utilisées pourront être électroniques.

4. PROTOCOLE

4.1 PROTOCOLE SPORTIF

Avant chaque match, 10 minutes d'échauffement seront allouées aux équipes.

4.2 CEREMONIE DE CLOTURE

La FFvolley et l'organisateur local devront prévoir l'organisation de la cérémonie de clôture et la remise des récompenses collectives et individuelles.

La cérémonie de clôture se déroulera selon le protocole suivant :

- Discours des officiels
- Remises des récompenses
- Pot de fin de compétition.

4.3 RECOMPENSES

La FFvolley se chargera de l'achat des récompenses pour les 3 premières équipes au classement :

- L'équipe vainqueur de la Coupe de France Masters gagne un trophée et chaque joueur recevra une médaille.
- Les équipes classées 2 et 3 recevront une médaille pour chaque membre de l'équipe

La FFvolley doit prévoir de remettre un tee-shirt dédié à l'évènement à chaque participant de la phase finale de Coupe de France Masters.

5. CONDITIONS FINANCIERES

La participation aux frais d'organisation de la phase finale de la compétition s'élève à 300€ TTC pour 6 joueurs/joueuses.

Cette participation aux frais d'organisation sera perçue par la FFvolley.

Un remboursement des frais d'hébergement, plafonné à 300€, peut être demandé au service financier de la FFvolley, sous réserve de présence à la cérémonie de clôture.

6. INSCRIPTIONS

La FFvolley recueille les inscriptions de la totalité des équipes, par l'intermédiaire de leur club ou groupement sportif de leur comité sur le site fédéral. Date limite des inscriptions : **3 novembre 2024**.

7. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour toute question supplémentaire, se référer au règlement fédéral.

8. CONTACTS

Organisation logistique :

FFvolley

Organisation sportive :

FFvolley et organisateur

Communication :

Service communication FFvolley

Finances :

Service comptable FFVolley

Superviseur :

Pierre VOUILLOT 06 86 94 89 38 - pvouillot.cfd@ffvb.org